

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.760
13 mars 1997

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 13 mars 1997, à 10 heures

Président : M. Grecu (Roumanie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 760ème séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui le représentant de l'Autriche.

Je donne la parole au représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Kreid.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Comme votre mandat s'approche de son terme, je ne souhaite pas seulement vous féliciter de votre accession à la présidence, j'aimerais aussi saisir cette occasion pour vous remercier des efforts que vous avez faits pour explorer toutes les possibilités de compromis entre nous.

Un examen raisonnable de la situation nous dit que ces possibilités ne se dessinent pas encore. Nous avons entendu davantage de choses sur ce qui nous divise que sur ce qui nous unit. Je crois pourtant qu'il est important de continuer de définir nos positions à mesure que nous avançons. Car s'il est vrai que nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente, il n'est pas moins vrai que nos positions ne sont pas restées inchangées. Il y a mouvement et cela signifie qu'il y a réflexion créatrice, et tant qu'il y a réflexion créatrice, nos chances d'aboutir à une solution viable sont intactes.

Comme d'autres avant moi, je pense qu'il est approprié de concentrer ma déclaration sur les questions qui sont apparues comme prioritaires au cours de la discussion, à savoir les mines antipersonnel et les divers aspects du désarmement nucléaire. Permettez-moi de commencer par la question des mines antipersonnel, sur laquelle la position de l'Autriche peut être résumée en une seule phrase : nous voulons une interdiction totale et nous la voulons vite. Nous pensons que la dynamique créée dans le sillage de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques à Genève l'an dernier devrait être utilisée pour les négociations sur une convention d'interdiction totale sous une forme qui permette d'achever avec succès ces négociations avant la fin de l'année.

Nous sommes grandement encouragés par le fait que les pays membres de l'Union européenne sont fortement attachés à cet objectif et que l'Assemblée générale des Nations Unies, par 150 voix contre zéro, a adopté l'automne dernier une résolution appelant à des mesures urgentes et vigoureuses pour la conclusion d'un accord international efficace, juridiquement contraignant, menant à une interdiction complète de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel.

Nous sommes aussi grandement encouragés par la réponse des gouvernements à l'initiative canadienne, qui a vu le début d'un processus recueillant l'appui d'un nombre croissant d'Etats. Ce fait est apparu à la réunion tenue à Vienne du 12 au 14 février. Il y avait 111 Etats participants, un chiffre qui parle de lui-même. Certes, ce chiffre ne nous dit rien des avis de ces Etats sur la question d'une interdiction totale, mais il peut certainement être interprété comme un signal fort signifiant que les gouvernements du monde entier sont sensibles à ce problème et disposés à prendre des mesures.

Pendant le débat général, 44 orateurs ont pris la parole et une écrasante majorité d'entre eux ont appuyé l'adoption d'une convention d'interdiction totale. Au cours de l'échange de vues qui a suivi sur les principaux éléments d'un projet de traité, environ 70 pays sont intervenus et ont avancé quantité de propositions. Ces propositions sont dûment prises en considération dans le processus de révision de l'avant-projet autrichien. Nous avons l'intention d'envoyer avant la fin du mois de mars une version révisée de celui-ci à tous les Etats, pour recueillir leurs observations.

La réunion de Vienne n'a pas résolu, ni n'était censée résoudre, la question de savoir où nous devrions négocier. Comme nous l'avons dit plus

(M. Kreid, Autriche)

haut, l'Autriche est prête à suivre diverses voies pourvu qu'elles fassent espérer le succès. Ayant soigneusement enregistré ce qui a été dit et aussi ce qui n'a pas été dit sur le sujet ici à la Conférence du désarmement au cours de ces dernières semaines, nous avons des raisons de croire que nous nous heurtons à quelques obstacles majeurs. Paraphrasant John Donne, j'aurais tendance à dire : "Si nous avions eu assez de place et de temps, nos hésitations n'auraient pas été un crime", mais étant donné que les "tueurs cachés" font 25 000 victimes année après année, et que la "voie rapide" a l'appui de tant de gouvernements, la Conférence du désarmement ne peut pas se contenter d'étudier la question avec sa lenteur coutumière.

Nous ne sommes pas disposés à nous soumettre à une stratégie de persuasion à long terme, avec son lot de compromis, de couplages et d'arrêts imprévisibles. Nous estimons que la question est soluble, et qu'elle devrait être résolue maintenant, et cela sans détour. Le train va partir. La Conférence peut encore y monter, mais cela devient de plus en plus difficile à mesure que l'impatience croît.

Naturellement, il y a toujours un risque que tous les voyageurs que nous aimerions avoir avec nous ne soient pas à bord. Mais c'est un fait dont nous devons nous accommoder. Exactement comme le processus d'Ottawa, la Conférence ne peut pas compter sur la participation de tous les pays directement touchés par le fléau des mines antipersonnel. Aussi pourrions-nous nous trouver dans la situation désagréable d'avoir, au moins pour le moment, à renoncer à l'universalité afin de ne pas nous retrouver les mains vides ou avec des solutions inopérantes.

Nous croyons toutefois à l'importance d'établir une norme universelle au moyen d'un traité-loi, et nous sommes sûrs que ce traité recueillera une adhésion générale le moment venu. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire du droit international qu'un groupe de pays décide d'aller de l'avant avec un accord qui acquiert par la suite une validité universelle. Tel a été le cas des Conventions de La Haye en ce qui concerne le droit humanitaire. Mais il y a aussi des exemples dans le domaine du désarmement, comme le Traité d'interdiction partielle des essais, où une initiative prise par quelques pays a été plus tard entérinée par bien d'autres.

Une remarque finale : nous ne partageons pas les appréhensions de quelques délégations, qui pensent que la Conférence doit rester en dehors des mines antipersonnel parce qu'il s'agit uniquement de droit humanitaire. C'est vrai qu'un traité sur les mines antipersonnel a d'importants éléments humanitaires. Mais nous ne devrions pas perdre de vue le fait qu'interdire une arme défensive, c'est aussi du désarmement. Reconnaître dès le départ cette ambivalence de la convention sur les mines terrestres antipersonnel nous semble avoir quelque importance pour son application future.

Permettez-moi maintenant de passer à mon deuxième sujet, à savoir le désarmement nucléaire, et de dire tout de suite que nous n'avons pas de raison de nous laisser abattre en considérant les progrès réalisés dans ce domaine. Certes, nous ne sommes pas encore arrivés au bout du tunnel, mais au moins discernons-nous dans le lointain une lueur d'espoir. Cet espoir est symbolisé par les sigles TNP, CTBT, START I et START II, et par des noms comme Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok ou Pelindaba. On peut opposer que les progrès ont été lents, peut-être même désordonnés, qu'une planification systématique manquait. Mais ces progrès n'en sont pas moins réels, ils n'en sont pas moins rassurants, et ils nous disent surtout une chose : avançons et ne soyons pas trop difficiles et trop ambitieux. Prenons plutôt ce que nous pouvons avoir maintenant. Ainsi, si nous ne sommes pas capables de résoudre la question lancinante du désarmement nucléaire d'un seul coup maintenant, occupons-nous de ce qui est réalisable et ce faisant, ajoutons une autre précieuse facette,

(M. Kreid, Autriche)

à savoir un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, à cet édifice aux multiples facettes.

On dit qu'un FMCT ne serait pas un véritable traité de désarmement, qu'il servirait surtout l'intérêt des puissances nucléaires et perpétuerait l'inégalité entre ceux qui ont des armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas. Nous pensons que c'est là pour le moins une vision incomplète, sinon erronée. Un tel traité, à notre avis, aurait des effets profonds sur le désarmement nucléaire. Il ferait, des engagements unilatéraux que les Etats dotés d'armes nucléaires ont pris d'arrêter leur production, une obligation en vertu d'un traité multilatéral, et il ouvrirait la porte à des mesures de vérification. Les négociations devraient inévitablement aborder la question des stocks, même s'ils resteraient en dehors du traité, car on voit difficilement comment un arrêt de la production pourrait être vérifié sans transparence à l'égard des stocks existants. Etant donné qu'aujourd'hui la compétition dans le domaine des armements nucléaires est passée du conflit Est-Ouest à d'autres régions du monde, le traité, en améliorant la transparence et la confiance, pourrait aussi acquérir de l'importance dans un contexte régional. Pour emprunter la formule d'un diplomate indien, un FMCT renforcerait la tendance vers une culture sans armes nucléaires. Il mettrait sur les matières fissiles servant à des explosions nucléaires une étiquette où l'on ne lirait pas seulement "attention, rayonnement radioactif", mais aussi "ces matières ne sont pas seulement dangereuses, elles sont inutiles". Les capacités excédentaires en plutonium et en uranium hautement enrichis s'accroissent effectivement à un rythme vertigineux.

Après la fin de l'affrontement Est-Ouest, une fenêtre d'opportunité s'est ouverte pour le désarmement nucléaire. Comme le dit le rapport de la Commission de Canberra, il faut l'exploiter rapidement, ou elle sera perdue. Il n'y a pas eu de meilleures occasions depuis le début de l'âge nucléaire. Mais la Commission de Canberra a aussi abordé ce sujet pragmatiquement. Elle a proposé de procéder par étapes et d'évoluer dans une première phase vers un monde au caractère nucléaire moins accusé.

Comment cela pourrait-il se refléter dans notre travail ? Pourrions-nous commencer à négocier un arrêt de la production et, en même temps, mettre en place un mécanisme pour examiner quelles mesures de désarmement nucléaire pourraient être utilement négociées à la Conférence du désarmement en plus, ou après la conclusion, de la convention d'arrêt de la production de matières fissiles, conformément à la promesse qu'ont faite les Etats dotés d'armes nucléaires, aux termes des Principes et objectifs de la Conférence d'examen du TNP, de faire des efforts systématiques et progressifs pour réduire ces armements ? Ceux d'entre nous qui le préconisent devraient toutefois être pleinement conscients du fait que le même alinéa 4 c) desdits Principes et objectifs parle aussi de la nécessité de la recherche simultanée par tous les Etats d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Il y a un mot magique dans les négociations internationales, c'est le mot équilibre. Pour réaliser un équilibre, il faut des poids sur les deux plateaux de la balance, le nucléaire et le conventionnel. Avons-nous jusqu'ici mis des poids suffisants de chaque côté, et sinon, ne devrions-nous pas essayer de nous soucier un peu plus d'être à la hauteur de la responsabilité que nous avons de faire de ce monde un monde plus sûr et donc un monde où il fait meilleur vivre ? La dernière pièce de l'un des plus grands écrivains autrichiens vivants, Peter Handke, s'intitule "S'armer pour l'immortalité". Quelques voies que nous suivions, sans désarmer d'abord nous ne pouvons espérer nous rapprocher de cet objectif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Autriche de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence.

Je n'ai plus personne sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ? Je n'en vois pas.

Comme vous le savez, c'est la dernière plénière sous ma présidence. J'aimerais par conséquent achever mon mandat par quelques remarques finales.

Cela a été pour moi un honneur et une expérience enrichissante de présider cette auguste instance, car le désarmement est une question à laquelle mon gouvernement attache une grande importance. Ma présidence constituait ainsi une occasion de montrer une fois de plus la volonté de la Roumanie de se joindre à ceux qui cherchent des solutions opportunes, réalistes, ambitieuses et durables dans ce domaine. Pendant le mois écoulé, j'ai été à même d'encourager activement et, parfois, de favoriser de telles solutions.

Tout en dirigeant les débats, j'ai largement bénéficié de l'abondance de talent et d'expertise que notre conférence recèle. J'aimerais donc vous remercier tous pour votre coopération et votre ardeur à discuter de toutes les questions complexes qui se posent à la Conférence du désarmement aujourd'hui, ainsi que pour les suggestions intéressantes et constructives que vous avez formulées pendant cette période.

De mon côté, j'ai mobilisé toute mon énergie, ma bonne volonté et ma persévérance tout au long de mon mandat de président, qui a coïncidé avec une période particulièrement difficile et frustrante dans la vie de notre conférence.

Pour la première fois depuis l'élargissement de la Conférence du désarmement, des consultations bilatérales intensives se sont tenues avec toutes les délégations qui s'étaient rendues disponibles pour cela, dans une tentative pour parvenir à un consensus sur le programme de travail et les arrangements institutionnels de cette session. Selon moi, cette façon de procéder était la mieux adaptée si l'on voulait donner à chacun une occasion de traiter directement avec le Président des questions en suspens à la Conférence. Chacune de ces questions a été étudiée en fonction de ses spécificités, tactique destinée à éviter des couplages improductifs et à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouvait.

Peu après l'achèvement de cette série de conversations bilatérales, j'ai informé les membres de mes constatations et annoncé mon intention de continuer à rechercher des moyens de rapprocher les points de vue. J'ai fait cela le plus sérieusement possible, bilatéralement, avec des groupes de délégations, et lors de deux séries successives de consultations présidentielles multilatérales ouvertes à tous, et, comme toujours, avec un peu d'optimisme.

Bien que nous n'ayons pas accompli les espérances que nous avons mises dans notre travail, je crois sincèrement que l'exercice était utile pour laisser s'exprimer des opinions différentes, indiquer où sont les divergences et révéler des voies de compromis possibles.

Il me semblerait prématuré de tirer des conclusions à ce stade. Je suis convaincu que de nouvelles consultations sont nécessaires, peut-être sous d'autres formes et suivant d'autres modalités, en avançant des idées neuves, mais en visant le même résultat, c'est-à-dire aplanir les obstacles qui subsistent. J'ai l'intention de continuer de consulter les délégations jusqu'à la dernière minute de mon mandat.

(Le Président, Roumanie)

Je ne veux pas achever ma déclaration sans exprimer à nouveau ma gratitude aux coordonnateurs de groupe et à la délégation chinoise pour leur constante disponibilité, leur concours et leurs conseils. Un mot particulier de remerciement aussi à M. Vladimir Petrovsky, secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à son adjoint, M. Abdelkader Bensmail, et à tout le secrétariat pour la manière amicale et efficace dont ils nous ont aidés dans nos entreprises.

Enfin, je souhaite à l'ambassadeur Grigori Berdennikov, de la Fédération de Russie, tout le succès possible dans la fonction qu'il assumera à partir de la semaine prochaine, et j'aimerais l'assurer de mon entière coopération.

Ceci termine mes remarques finales. Je vous remercie de votre attention.

La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 20 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 45.
